



OLYMPIADES - 5 et 6 Juillet 2019 RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Basé sur le principe des célèbres « Intervilles », les Olympiades se veulent avant tout fédératrices, conviviales et festives.

Le public visé est très large afin qu'un maximum de personnes puisse participer à cette animation. Petits et grands, nouveaux comme anciens frontonnais, femmes et hommes, adultes et jeunes, seul ou en famille, tout le monde doit se retrouver dans ces festivités.

Les Olympiades ont été pensées pour créer du lien au sein des quartiers et entre les quartiers de FRONTON.

Nous avons identifiés 14 quartiers.

Le présent règlement proposé comme suit, devra être respecté sous peine de sanction :

1. Nombre d'épreuves

Les quartiers devront, dans la mesure du possible, participer aux épreuves proposées.

Information importante : Le don du sang qui est une des épreuves, fait figure de fil rouge. Chaque quartier peut présenter autant de candidats au don qu'il le souhaite. Ces derniers doivent être majeurs et avoir moins de 70 ans. Ils doivent respecter les prescriptions données par l'EFS en matière de don de sang.

2. Choix des associations

Toutes les associations Frontonnaises ont été sollicitées pour participer à cette manifestation et invitées à la réunion d'information en 2015 ; certaines manifestent leur souhait de poursuivre cette aventure en proposant de nouvelles activités.

3. Nombre de participants

Dans le but de maîtriser l'organisation de cet évènement, le nombre maximum de participants par quartier est limité par les organisateurs à 40 personnes.

Si cela est nécessaire, la commission d'organisation des Olympiades se réserve le droit de demander un justificatif de domicile.

Information importante : la participation des enfants est autorisée à partir de 6 ans révolus.

Tous les mineurs sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.
Les quartiers, pourront intégrer, dans ces 40 personnes, 5 invités n'habitant pas le village.
Ces invités ne seront pas prioritaires sur les frontonnais et ne pourront être ni coordinateur ni délégué de quartier.

Ces 5 personnes devront par contre être inscrites comme le règlement le stipule et disposer en permanence du bracelet, preuve de leur inscription en bonne et due forme.

Les quartiers qui auraient davantage de demandes devront mettre en place une liste d'attente en respectant l'ordre chronologique d'inscription.

Si des quartiers n'arrivaient pas à rassembler 40 participants, les places restant disponibles permettront aux quartiers ayant des listes d'attente d'augmenter leurs effectifs.

Chaque quartier devra, dans la mesure du possible, être représenté dans chacune des épreuves.

4. Communication de l'évènement - Information

Les frontonnais sont informés de l'organisation des Olympiades par le Journal Municipal, le panneau d'informations lumineux, l'affichage municipal, les voies de presse (la Dépêche et le Petit Journal), le site Internet de la commune, la page Facebook de l'évènement, et **surtout** par les délégués et coordinateur de quartier.

Les membres du comité d'organisation ne pourront pas être délégué ni coordinateur.

Les coordinateurs et délégués serviront de relais d'information dans les quartiers. Ils centraliseront dans un premier temps les inscriptions avant de les remonter à la Mairie de Fronton (accueil).

Il n'y aura qu'un seul coordinateur référent par quartier pour échanger avec le comité d'organisation.

5. Inscriptions

Les inscriptions des participants se feront auprès du coordinateur ou des délégués de quartier, ou sur le site de la Mairie <http://www.mairie-fronton.fr/olympiades-553.html>
Chaque coordinateur devra ensuite les transmettre à l'accueil de la Mairie pour centralisation.

Attention : il est demandé une fiche d'inscription par personne : adultes comme enfants.

La date limite de retour des inscriptions par les coordinateurs à l'accueil de la mairie est fixée au Vendredi 17 Mai 2019 à 17 heures dernier délai.

En fonction de ses besoins, chaque quartier donnera une commande groupée des t-shirts avec un chèque global auprès d'Hervé PALOS au plus tard le Vendredi 17 Mai 2019

Après avoir remis la décharge de responsabilité et le coupon d'inscription dûment remplis et signés, chaque participant inscrit se verra remettre ultérieurement par le coordinateur de son quartier, un bracelet preuve de la validation de son inscription.

Nouveautés 2019

Les délégués et coordinateurs de quartier devront être très vigilants sur l'exactitude des renseignements mentionnés sur les fiches d'inscription car toute fiche incomplète sera retournée et non prise en compte.

Ils devront remettre les originaux de ces fiches au comité d'organisation pour contrôle et validation. Les délégués garderont une copie pour constituer leurs équipes.

Seul le bracelet sera la preuve d'une inscription conforme. C'est la raison pour laquelle les délégués auront pour rôle de bien surveiller que chaque participant ait bien son bracelet au poignet.

Les participants devront donc garder le bracelet de couleur durant les 2 jours de déroulement des épreuves.

Seules les personnes résidant ou ayant un commerce ou une entreprise sur la commune de Fronton seront autorisées à participer aux Olympiades et ne pourront participer qu'avec le quartier où est implantée leur activité.

Le comité directeur se réserve le droit de radier des Olympiades toute personne ne respectant pas les règles édictées.

6. Comportement et état d'esprit

Les Olympiades ont été créées pour promouvoir du lien intergénérationnel entre voisins, entre habitants d'un même quartier et entre quartier, dans un esprit de fraternité, de convivialité et de partage.

Tout comportement excessif, verbal, physique, agressif contraire à l'état d'esprit des Olympiades sera immédiatement sanctionné.

Les comportements trop compétitifs sont aussi contraires au principe des Olympiades car excessifs.

Les sanctions pourront aller de l'avertissement à l'exclusion définitive du ou des participants jusqu'à la disqualification de l'équipe.

ATTENTION : Suivant la gravité, les disqualifications pourront porter sur l'épreuve en cours comme sur l'ensemble des épreuves.

7. Sécurité / Assurances

Des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DSP) seront mis en place en binôme par les Pompiers sur les sites, un poste fixe sera positionné au stade.

Le règlement des Olympiades est élaboré par le comité d'organisation et sera ensuite distribué aux coordinateurs et délégués.

A ce règlement, sera jointe une décharge de responsabilité des organisateurs, qui devra être daté, signé et remis à son coordinateur de quartier lors de l'inscription.

Les épreuves hors stade, sur route, font l'objet d'une déclaration en Préfecture. Les modalités de stationnement et de circulation seront règlementées par arrêté municipal.

8. Matériel / infrastructures

Le comité d'organisation et les associations veilleront au bon déroulement de la manifestation.

Les associations seront responsables de l'utilisation du matériel et des installations.

Les sites proposés sur lesquels se dérouleront les Olympiades sont les suivants :

- Le stade municipal / la halle des sports
- Le petit gymnase
- La halle / l'espace Gérard Philipe en cas de pluie

9. Programme des festivités

- Vendredi soir :

- Cérémonie d'ouverture : Défilé de présentation des équipes de quartiers, avec portes drapeaux et blasons de chaque quartier.

Le quartier vainqueur de l'édition précédente ouvrira la marche avec le sarment Olympique et le trophée. Derrière, suivront les autres quartiers selon le classement de l'année précédente.

- Vin d'honneur offert par Mairie
 - Flash mob de chaque quartier à tour de rôle
 - Repas sur le principe de l'auberge espagnole
- Samedi 9h-16h : déroulement des épreuves.
- Samedi 16h : Tous les quartiers se réunissent pour l'épreuve finale.
- Samedi soir : Clôture des Olympiades avec apéritif. Remise des prix durant la soirée tout en mangeant (principe auberge espagnole). Soirée dansante.

10. Règlements épreuves

Le comité d'organisation a élaboré une trame de règlement commune que chaque association renseignera en fonction des spécificités des épreuves qu'elles vont organiser.

Elles communiqueront ces règlements au comité d'organisation qui les transférera dès réception aux coordinateurs via les adresses mails des quartiers.

11. Comptage des points

Pour chacune des épreuves, les points seront attribués aux quartiers par les associations en fonction du barème établi par ces dernières.

Chaque association est libre d'attribuer les points voulus en fonction de leur règlement spécifique.

A l'issue des épreuves, **chaque association devra départager les quartiers ex-aequo** et rendre le classement de ces derniers (sans les points ayant permis le calcul du classement) à la commission d'organisation.

Chaque association devra donc rendre la feuille de classement final de son épreuve selon ce schéma.

Nouveautés 2019

- La présence d'un unique joker permet à un quartier de faire l'impasse sur une épreuve choisie et ne sera pas comptabilisée (0 point).

Toute autre épreuve non réalisée entraînera -10 points.

Les quartiers devront informer la commission de l'utilisation de leur joker au moment de la communication de leur choix de passage aux épreuves (un mois avant les Olympiades).

- La présence d'un unique va-tout permet au quartier de doubler les points sur l'épreuve choisie.

Les quartiers présenteront leur va-tout au moment de jouer l'épreuve.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 140 points pour le 1^{er}, 130 points pour le second, 120 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 10 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.

12. Équipements

Chaque quartier se différencie des autres par une couleur de vêtement qui lui est propre avec son nom et son numéro bien lisibles.

Pour le tir à la corde, l'épreuve se fera pieds nus avec port de gants obligatoire.

Port du casque obligatoire pour les épreuves de vélo.

13. Réglementation buvettes / repas

La buvette est gérée par le comité des fêtes.

Tous les repas, vendredi soir, samedi midi et samedi soir durant les activités seront organisés sur le principe de l'auberge espagnole : chacun amenant quelque chose pour le partager avec les autres participants.

Lors de l'ouverture et de la clôture des Olympiades, l'apéritif sera offert.

14. Récompenses

Les 3 premiers quartiers se verront remettre un trophée de la part de Monsieur le Maire.

Les trophées sont réalisés et offerts par Alban CAMELATO. Le trophée du vainqueur sera remis en jeu à chaque édition. Le quartier vainqueur trois années successives, le gagnera définitivement.

15. Les missions des organisateurs d'épreuves

Les organisateurs d'épreuves (associations) s'engagent à :

- Être rigoureux dans la conception des règlements de leurs épreuves
- Faire en sorte que ces règlements ne soient pas trop contraignants pour les participants
- **Respecter et faire respecter le règlement de chaque épreuve,**
- De respecter les dates butoirs d'envoi de documents
- Contrôler rigoureusement et régulièrement que chaque participant est bien en possession de son bracelet
- Être honnêtes, loyaux et impartiaux,
- Rendre les lieux en bon état.

16. Les missions des coordinateurs et délégués

Les coordinateurs et délégués s'engagent à :

- Être particulièrement vigilants en contrôlant rigoureusement l'exactitude des informations mentionnées sur les fiches d'inscription,
- De respecter les dates butoirs des inscriptions et d'envoi de documents,
- Faire en sorte que leurs participants comprennent et se conforment aux principes de bonne conduite,
- Ne jamais faire utiliser des substances dopantes aux participants,
- Ne pas tenter de manipuler les règles afin d'en tirer profit,
- Respecter les règlements de chaque épreuve,
- Être un exemple et un représentant de son quartier,
- Respecter les droits des autres participants et autres quartiers, et ne pas faire délibérément d'acte qui pourrait nuire à ces derniers,
- S'efforcer de ne pas influencer le résultat d'une épreuve par toute action qui ne respecterait pas strictement les règlements et les préceptes fondamentaux de bonne conduite.

17. Engagement des participants

Les participants s'engagent à :

- Respecter les règles de chaque épreuve et l'esprit des Olympiades,
- Accepter les décisions des organisateurs des épreuves,
- Ne jamais tricher et en particulier ne pas tenter d'améliorer leur performance par l'usage de substances dopantes,
- Conserver son sang-froid à tout moment,
- Respecter les compétiteurs, les délégués, les bénévoles, les organisateurs et les autres quartiers dans et hors de l'aire de jeu des Olympiades,
- Ne jamais oublier le principe même des Olympiades, à savoir que le déroulement des épreuves doit strictement se passer dans la bonne humeur et la convivialité,
- Accepter, dès l'inscription, de façon pleine et entière le présent règlement.

Tout manquement à l'un de ces engagements sera sanctionné d'une exclusion.

- Droit à l'image : en s'inscrivant, les participants acceptent que leur image soit exploitée dans le seul cadre limité à la communication sur les Olympiades.

18. Composition et structure d'organisation

